

Transcription de la déclaration orale de

Bécancour

6212-02-005

Philippe Giroul,

Secrétaire du Groupe d'Action pour la Restauration du lac Saint-Pierre

Fait à Bécancour,

le jeudi 16 décembre 2004.

Lors des audiences de BAPE sur le

**Projet de modification des installations de stockage des déchets
radioactifs et réfection de Gentilly-2**

Contexte : C'est, après avoir lu le mémoire du Mouvement Vert Mauricie et après avoir entendu trois intervenants, jeudi après midi, que j'ai réagi en faisant la déclaration suivante à brûle pour point.

DÉCLARATION VERBALE

Messieurs les commissaires,

Merci de me permettre de prendre la parole pour soumettre à la Commission une analogie, une comparaison avec une catastrophe environnementale qui s'est développée insidieusement depuis 50 ans, non loin d'ici, au lac Saint-Pierre.

En effet, en 1952, le Premier ministre d'alors, M. Maurice Duplessis, répondait favorablement à la requête du ministre de la Défense nationale du Canada d'utiliser des bonnes terres agricoles à Nicolet-Sud et surtout le lac saint-Pierre pour expérimenter, essayer et homologuer des munitions supposément utiles pour l'armée de guerre canadienne.

De nombreux hectares de bonne terres agricoles ont ainsi été réquisitionnés et la moitié sud du lac Saint-Pierre a été utilisée pour faire exploser plus de 500 000 obus durant 50 ans.

Jusqu'au premier janvier 2000, au moins 300 000 obus ont été tirés dans le lac. Parmi ceux-ci 8 000 non explosés gisent au fond du lac et plusieurs de ces obus se déplacent régulièrement en aval du Saint-Laurent, exposant ainsi la population à des dangers d'explosion. En 1982, il y a d'ailleurs eu un accident causant la mort d'un citoyen et blessant 9 autres personnes.

Le ministère de la Défense nationale est pris maintenant avec le problème de récupérer ces obus, ce qui est loin d'être évident. On vient d'annoncer un projet pilote pour cette opération de nettoyage qui devrait commencer en 2005, cinq ans après l'arrêt des tirs sur le lac saint-Pierre.

Quel lien faut-il faire entre ce cas du lac saint-Pierre et le projet de poursuivre Gentilly II ?

En 1952, les politiciens ne concevaient pas l'ampleur des dégâts environnementaux qui se sont accumulés, obus après obus... Le laisser faire des militaires et des politiciens, l'ignorance des citoyens sur ces opérations de destruction durable ont favorisé cette catastrophe. En 1990, un groupe de citoyens (le GAR) a sonné l'alarme ! Dix ans plus tard, à la suite de nombreuses interventions, on a convaincu le ministère de la défense nationale d'arrêter les tirs sur le lac à partir de janvier 2000. Mais on continue à tirer 10 000 tirs par ans sur les terrains du CEEM (Centre d'essais et d'expérimentation des munitions) à Nicolet.

Concernant les emplois, il y en a eu jusqu'à 200 au CEEM. Il en reste une bonne vingtaine et la région s'est très bien adaptée à cette situation...

Les arguments de protection des emplois nous paraissent liés au manque d'imagination pour créer des nouvelles entreprises, par exemple, dans le cas militaire, pour développer de l'expertise pour décontaminer les nombreux sites contaminés.

Il pourrait en être de même dans le parc industriel de Bécancour où l'on pourrait développer des industries de transformation de l'aluminium ou du magnésium...

Comme autres exemples de perte ou de reconversion d'emplois, signalons aussi les fermetures de La Prade, Mirabel, Hungtington récemment, G.M. à Ste Thérèse....

Comme citoyens, confrontés à de nombreuses contradictions, Concernant la confiance aux experts, je crois qu'elle est très minime. En effet dans le cas du CEEM, on a été confronté à des déclarations contradictoires voire mensongères de la part de différents responsables qui ne visaient qu'à protéger la poursuite de leurs activités. À titre d'exemple, en 1998 on prétendait que les obus n'étaient remplis que de cires !!! Un autre cas très récent (Chapais) pourrait aussi être mentionné.

Comme citoyens, solidaires des citoyens des environs de Champlain, nous avons aussi été très surpris et inquiets quand on a appris que l'on avait proposé une campagne d'iodisation.

Je fais plus confiance aux environnementalistes qui ont comme objectif la protection et la santé des gens plutôt qu'aux experts, aux vendeurs industriels, aux développeurs d'emplois.

Enfin, je crois que le *Principe de précaution*, base de la loi de l'environnement soit applicable sans détours ni compromis dans le cas qui nous interpelle ici et que l'imagination pour développer des nouvelles industries non polluantes soit au pouvoir pour permettre le droit à un environnement sain comme le suggérait récemment le Ministre Mulcair, lors de son annonce de l'avant-projet dur le développement durable.

Mentionnons dans cette orientation imaginaire, supportée par les départements de Recherche et Développement des entreprises, les possibilités de développer les alternatives de productions électriques comme l'efficacité énergétique, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie, le solaire, ...

Cet été, j'ai appris que la centrale nucléaire de Tihange en Belgique allait fermer. Vous pourriez vous informer sur cet exemple très récent.

C'est en tant que citoyen ordinaire et non d'expert que je témoigne ici.

J'espère que ce témoignage restera en filigrane lors des études du projet de Gentilly II.

Vous êtes 25 ans d'avance sur la Défense nationale ...